



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1529 II
SÉANCE DU 28 MARS 2023

Crédit de 599 200 francs destiné à la création d'un espace de skate temporaire avec différents modules installés, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal (PR-1529 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 72 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 599 200 francs, destiné à la création d'un espace de skate temporaire avec différents modules installés sis rue de Montbrillant 38 sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 599 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Yasmine Menétrey

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini